

Plan d'actions - Schéma régional du Tourisme 2008-2010



Pôle Culture, Environnement, Jeunesse et Sports, Tourisme
Direction du Tourisme et des Patrimoines

APPEL A PROJETS

« Emergence de territoires volontaires pour un tourisme de développement durable »

1. Les Objectifs du Schéma régional du tourisme

Le Schéma régional du tourisme adopté en 2007 propose une véritable nouvelle politique du tourisme pour la Bretagne. Elaboré dans une démarche participative, ce Schéma vise une meilleure adaptation de l'offre touristique de la Bretagne, dans un contexte de plus en plus concurrentiel et organise une nouvelle gouvernance pour la dynamique touristique régionale.

Cette adaptation de l'offre touristique régionale repose notamment sur trois piliers essentiels : la qualité des patrimoines naturels et des patrimoines culturels de Bretagne, et l'engagement dans une démarche de tourisme durable de référence.

La mise en œuvre du Schéma régional du tourisme met en avant cinq ambitions : une Bretagne attractive, compétitive, solidaire, efficace et accessible. Ces ambitions reposent sur trois axes stratégiques : le rééquilibrage territorial et saisonnier, la modernisation de l'offre et des services et la nouvelle gouvernance.

Le plan d'actions élaboré pour la mise en œuvre du Schéma sur la base de ces ambitions et de ces axes, recouvre quarante trois actions.

L'action n° 10 qui motive le présent appel à projets est consacrée « au soutien à l'émergence de territoires touristiques de développement durable ».

2. Les objectifs de l'appel à projets

Par cet appel à projets consacré à l'émergence de territoires touristiques de développement durable, la Région souhaite :

- favoriser et encourager les initiatives portées par des territoires, dans un but de constitution à l'échelle de ceux-ci, de projets et/ou de dynamiques favorisant la constitution d'une offre et de pratiques touristiques de développement durable de référence ;
- soutenir les démarches touristiques de développement durable, portées par des acteurs de territoires et prenant en compte l'échelle de ceux-ci, qui par leur caractère innovant, leur dimensionnement, le nombre d'acteurs impliqués et leur impact attendu pour la qualification de l'offre touristique territoriale, revêtent une dimension d'exemplarité et de transférabilité ;
- concourir à la réalisation de projets ou d'initiatives touristiques à l'échelle d'un territoire, intégrant fortement et concrètement les dimensions du développement durable.

3. Notion de territoires touristiques et de tourisme durable

Dans la conception de l'appel à projets, le territoire touristique est constitué par :

- un espace regroupant plusieurs collectivités et acteurs, proposant ou souhaitant proposer une offre touristique cohérente de tourisme durable et constituant une destination touristique en émergence ou plus affirmée ;
- un espace plus réduit (à l'échelle de la ville ou de la cité) regroupant une collectivité et des acteurs touristiques dans les objectifs indiqués ci-dessus.

Pour cet appel à projets, la notion de tourisme durable est précisée notamment sur la base des références suivantes :

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme durable doit :

- valoriser de façon optimale les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique ;
- respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâtis, vivants, leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelle ;
- assurer une activité économique viable sur le long terme.

Les références des Agenda 21 territoriaux peuvent également constituer un cadre pertinent pour la préparation des dossiers de candidature au présent appel à projets.

Egalement, une réflexion partenariale, conduite par la Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie, avec l'appui de la Région Bretagne et l'Etat, propose une grille d'analyse pour « une entreprise touristique durable et responsable », préparée avec les professionnels. Cette grille d'analyse qui met en avant les trois axes du développement durable en les précisant par de nombreuses références concrètes, a aussi vocation à constituer un document d'appui pour la préparation des dossiers de candidature au présent appel à projets. Cette grille d'analyse est disponible auprès du Service tourisme de la Région Bretagne.

4. A qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets pour l'émergence de territoires touristiques durable est ouvert aux projets visant à la mise en œuvre d'initiatives à dimension territoriale pour le tourisme durable émanant de collectivités et/ou d'entreprises touristiques privées et/ou associatives.

Ces propositions peuvent donc relever d'un partenariat public/privé ou ne regrouper qu'une catégorie d'acteurs. Elles peuvent fédérer plusieurs maîtres d'ouvrage et doivent nécessairement revêtir une dimension collective s'inscrivant dans une stratégie territoriale.

5. Eligibilité des projets

Les projets éligibles doivent nécessairement relever du champ de l'activité et de l'économie touristique : offre de prestations touristiques et/ou de services concourant à la bonne réalisation ou mise en œuvre de prestations touristiques, sur la base d'une mise en pratique concrète et explicitée du développement durable.

Cette mise en pratique repose en particulier sur la mise en œuvre dans le projet, de références significatives pour chacun des trois axes de la grille d'analyse du développement durable, évoquée au point 3 du présent appel à projets.

Sont éligibles au titre de cet appel à projets, les initiatives relevant d'actions d'investissements (travaux) et/ou d'actions immatérielles (conception de projets, animation de projets clairement identifiés, démarche de labellisation...).

6. Montant des aides et règlement

Le présent appel à projets porte sur une aide maximale de 100 000 € par projet, pour un taux d'aide allant jusqu'à 50 % de la dépense. Le budget maximal consacré à cet appel à projets est en 2009 de : 500 000 €.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 septembre 2009 inclus.

Ces dossiers de candidature doivent comporter :

- une présentation descriptive et motivée du projet au regard des éléments figurant dans le présent appel à projet ;
- les références et coordonnées du coordinateur (et/ou maître(s) d'ouvrage(s)) du projet ;
- les références et coordonnées du ou des bénéficiaires des financements sollicités ;
- les pièces habituelles sollicitées par la Région Bretagne dans le cadre de son instruction des demandes d'aides (voir renseignements) ;
- En tout état de cause, les aides susceptibles d'être attribuées par la Région aux projets retenus respecteront la réglementation relative aux aides aux entreprises.

Le dossier doit être adressé (en 3 exemplaires) à :
Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne
Direction du Tourisme et des Patrimoines
283 avenue Général Patton
CS 21101
35711 RENNES CEDEX 7

Renseignements : Service Tourisme : Anne-Marie HODEMON, Chef de service
Tél. : 02 99 27 12 20

Organisme partenaire :
Comité régional du Tourisme de Bretagne : Caroline HELLER, Chargée de mission tourisme durable
Tél. : 02 99 28 44 30
Fédération Régionale des Pays Touristiques de Bretagne : Carine CHARDAIRE, Chargée de mission
tourisme durable - Tél. : 02 97 51 46 16